

**PROCES VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 MARS 2008**

Nombre de conseillers :
en exercice : 23
présents : 22
votants : 23

L'an deux mil huit

Le : quinze mars

Le Conseil Municipal de la Commune de LE TIGNET dûment convoqué,
s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques
BEGARD, doyen d'âge du Conseil Municipal.

Date de convocation du Conseil Municipal : onze mars deux mille huit

PRESENTS : M. BEGARD Dominique Jacques, Mmes BOUYOU Martine, RICHARDSON Corinne,
CASAN Nicole, DUFOSSE Valérie, GIRARD Catherine, GRANDJEAN Delphine, GROSLAMBERT
MALINS Christine, LUCAS Brigitte, PAYEUR Pascale, THIBAUDEAU Marie-Elisabeth, Mr
CANTONI Jean, BALAZUN François, DONNELEY Lionel, LE METAYER André, BORGIOLI Jean-
Claude, CHASTANG Thierry, DURBISE Denis, LAMOUREUX Jean-Marie, MARCHESI Cédric,
WOLFF Albert, SIBEUD Alain.

POUVOIRS : M. Patrick PATAULT à Jean CANTONI

ABSENTS EXCUSES :

ABSENTS :

Ordre du jour :

- Elections du Maire
- Détermination du nombre d'adjoints
- Elections des adjoints
- Pouvoirs délégués par le Conseil Municipal au Maire
- Indemnités des élus
- Questions diverses

2008/012 ELECTION DU MAIRE

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Chaque conseiller municipal après appel de son nom a remis son bulletin de vote fermé sur papier blanc.

Après dépouillement, le résultat suivant a été établi :

Nombre de bulletins : **23**

Bulletins blancs : **0**

Bulletins nuls (mention insuffisante ou annotés) : **0**

Suffrages exprimés : **23**

Majorité absolue : **UNANIMITE**

Ont obtenu : monsieur Dominique Jacques BEGARD vingt trois voix

Monsieur Dominique Jacques BEGARD a obtenu la majorité absolue et a été proclamé maire.

2008/013 CREATION DES POSTES D'ADJOINTS

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres votants, le conseil municipal décide :

Article 1 : D'approuver la création de six postes d'adjoints.

Article 2 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nice dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Article 3 : Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

2008/014 ELECTION DU PREMIER ADJOINT

Il est procédé sous la présidence de monsieur Dominique Jacques BEGARD, élu maire, à l'élection de monsieur le premier adjoint

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Après dépouillement, le résultat suivant a été établi :

Nombre de bulletins : **23**

Bulletins blancs : **0**

Bulletins nuls (mention insuffisante ou annotés) : **0**

Suffrages exprimés : **23**

Majorité absolue : **UNANIMITE**

Monsieur Jean CANTONI a obtenu la majorité absolue des voix et a été proclamé premier adjoint

2008/015 ELECTION DU SECOND ADJOINT

Il est procédé sous la présidence de monsieur Dominique Jacques BEGARD, élu maire, à l'élection de monsieur le second adjoint

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Après dépouillement, le résultat suivant a été établi :

Nombre de bulletins : **23**

Bulletins blancs : **0**

Bulletins nuls (mention insuffisante ou annotés) : **0**

Suffrages exprimés : **23**

Majorité absolue : **UNANIMITE**

Monsieur François BALAZUN a obtenu la majorité absolue des voix et a été proclamé second adjoint

2008/016 ELECTION DU TROISIEME ADJOINT

Il est procédé sous la présidence de monsieur Dominique Jacques BEGARD, élu maire, à l'élection de madame le troisième adjoint

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Après dépouillement, le résultat suivant a été établi :

Nombre de bulletins : **23**

Bulletins blancs : **0**

Bulletins nuls (mention insuffisante ou annotés) : **0**

Suffrages exprimés : **23**

Majorité absolue : **UNANIMITE**

Madame Martine BOUYOU a obtenu la majorité absolue des voix et a été proclamée troisième adjoint

2008/017 ELECTION DU QUATRIEME ADJOINT

Il est procédé sous la présidence de monsieur Dominique Jacques BEGARD, élu maire, à l'élection de monsieur le quatrième adjoint

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Après dépouillement, le résultat suivant a été établi :

Nombre de bulletins : **23**

Bulletins blancs : **0**

Bulletins nuls (mention insuffisante ou annotés) : **0**

Suffrages exprimés : **23**

Majorité absolue : **UNANIMITE**

Monsieur André LE METAYER a obtenu la majorité absolue des voix et a été proclamé quatrième adjoint

2008/018 ELECTION DU CINQUIEME ADJOINT

Il est procédé sous la présidence de monsieur Dominique Jacques BEGARD, élu maire, à l'élection de madame le cinquième adjoint

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Après dépouillement, le résultat suivant a été établi :

Nombre de bulletins : **23**

Bulletins blancs : **0**

Bulletins nuls (mention insuffisante ou annotés) : **0**

Suffrages exprimés : **23**

Majorité absolue : **UNANIMITE**

Madame Corinne RICHARDSON a obtenu la majorité absolue des voix et a été proclamée cinquième adjointe

2008/019 ELECTION DU SIXIEME ADJOINT

Il est procédé sous la présidence de monsieur Dominique Jacques BEGARD, élu maire, à l'élection de monsieur le sixième adjoint

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Après dépouillement, le résultat suivant a été établi :

Nombre de bulletins : **23**

Bulletins blancs : **0**

Bulletins nuls (mention insuffisante ou annotés) : **0**

Suffrages exprimés : **23**

Majorité absolue : **UNANIMITE**

Monsieur Jean-Marie LAMOUREUX a obtenu la majorité absolue des voix et a été proclamé sixième adjoint

2008/020 DELEGATION AU MAIRE

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres votants, le conseil municipal décide :

Article 1 : Monsieur le Maire est chargé, par délégation du conseil municipal et pour la durée de son mandat :

1 - de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés en la forme négociée en raison de leur montant, lorsque les crédits sont prévus au budget dans la limite de 15 000 €

;

2 - de fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;

Article 2 : Conformément aux dispositions de l'article L.2122-17 du Code général des collectivités territoriales, les compétences déléguées par le conseil municipal pourront faire l'objet de l'intervention de monsieur le premier adjoint en cas d'empêchement de monsieur le maire.

Article 3 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nice dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Article 4 : Monsieur le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

2008/021 FIXATION DES INDEMNITES DE FONCTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Considérant que les indemnités de fonction sont, en principe, destinées à couvrir les frais que les élus exposent dans l'exercice de leur mandat,

Considérant que les indemnités votées par le conseil municipal pour l'exercice effectif des fonctions de maire et d'adjoint sont déterminées par décret en Conseil d'Etat par référence au montant du traitement correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle de la fonction publique,

Après en avoir délibéré, à 21 voix « pour » et 2 abstentions (Messieurs CANTONI et PATAULT) le conseil municipal décide :

Article 1 : De fixer les indemnités de fonction du maire comme suit :

Taux	Montant annuel
43 % de l'indice brut 1015	19 304.88 €

Article 2 : De fixer les indemnités de fonction des adjoints comme suit :

Taux	Montant annuel
40 % des indemnités du Maire	7 407.67 €

Article 3 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Article 4 : Le maire et le receveur municipal seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

QUESTIONS DIVERSES

Hommage à Lazare PONTICELLI

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal et le public que lundi 17 mars 2008 un hommage national sera rendu aux combattants de la première guerre mondiale. La commune du Tignet organisera une cérémonie du souvenir à 11 heures 30 au monument aux morts du cimetière.

Remerciements

Monsieur le Maire remercie les membres du conseil des votes unanimes pour l'élection du Maire et des adjoints et rappelle que la nouvelle équipe est au service de tous.

Fin de la séance : 10 h 30.